



Le dossier

## Femmes: travail à temps partiel, précarité à temps plein

À l'occasion de la Journée internationale de lutte pour les droits des femmes du 8 mars, focus sur la question du temps partiel féminin (in)volontaire.

6/8

**Les classes populaires doivent-elles payer la transition?**

2

**L'industrie belge se porte mieux que prévu**

5

**Décès d'un travailleur de plateforme: «On joue à la roulette russe»**

10

**Victoire syndicale chez Grains Noirs**

11



## Les classes populaires doivent-elles payer la transition?



**Le 8 février dernier, la CSC wallonne invitait Paul Magnette (PS) et Jean-Marc Nollet (Ecolo) pour une rencontre-débat sur le bien-vivre en Wallonie et la transition juste.** | David Morelli |

En mai 2022, le congrès de la CSC wallonne a défini les grandes lignes d'un modèle sociétal durable, dans lequel il fait bon vivre, et qui accompagne les citoyens dans la transition vers une société plus juste et durable. *«L'enjeu climatique couplé aux enjeux économiques et sociaux de la transition est la priorité de la CSC. La transformation et le déploiement d'une Wallonie plus verte doit se faire avec les travailleuses et les travailleurs. Notre rôle est de faire en sorte que l'on puisse intégrer le débat avec eux.»*

À l'heure où tant les inégalités que les émissions de CO<sub>2</sub> augmentent, ce débat constitue pour la CSC wallonne une première étape pour obtenir des victoires syndicales concrètes en matière de transition juste. À cette occasion, les nombreux militants présents ont pu questionner le président du parti socialiste et le co-président d'Ecolo sur les enjeux du coût de la transition et

de la juste répartition de l'effort. En d'autres termes, qui devrait ou va payer la transition, et comment? Les témoignages de trois militants ont servi de base concrète pour aborder différentes facettes de la transition.

### Décarbonation et précarité énergétique

Le témoignage de Jean-Michel, délégué à la cimenterie Holcim, a permis d'aborder les conséquences sur l'emploi de la décarbonation des entreprises, et les enjeux de la reconversion. Des deux côtés, on constate que la transition va être destructrice, mais aussi créatrice d'emplois. Il s'agit donc d'anticiper les mutations professionnelles des travailleurs des secteurs impactés, particulièrement à travers la formation. La concertation avec le syndicats a été soulignée, pour mettre sur pied des plans de transition structurants avec le gouvernement wallon et les entreprises, afin de garantir des emplois de qualité. Notons que le président du PS envisage la création d'un dispositif de garantie d'emploi qui obligerait l'État à fournir un «vrai» emploi aux personnes n'en trouvant pas après un certain laps de temps.

Isabelle, maman solo sans emploi, a vu ses provisions énergétiques passer de 180 à 922 euros par mois. Son témoignage a crûment posé la question de la précarité énergétique, et le frein que constitue le statut de co-habitant pour tenter d'en sortir. Les deux invités ont

**CE DÉBAT CONSTITUE UNE PREMIÈRE ÉTAPE POUR OBTENIR DES VICTOIRES SYNDICALES CONCRÈTES EN MATIÈRE DE TRANSITION JUSTE.**

pointé les abus de certains fournisseurs d'énergie. Ils adhèrent au principe de la taxation des surprofits, et plaident pour une réforme du tarif social. La nécessité de l'individualisation des droits a été évoquée par le représentant écologiste. Le plafonnement des prix de l'énergie en Belgique a constitué un point de désaccord: pour Jean-Marc Nollet, ce plafonnement est impayable et doit se faire au niveau européen. Le président socialiste plaide pour un plafonnement pour un volume de base. Ce dernier évoque également la reprise de l'éner-

#### TIRAGE MOYEN

200.000 exemplaires

#### RÉDACTION

Chaussée de Haecht, 579  
B-1030 Bruxelles (Belgique)  
Tél: 02.244.32.86  
Fax: 02.246.30.10  
E-mail: presse@acv-csc.be

#### ABONNEMENTS ET POSTE

Danny Assumani  
danny.assumani@acv-csc.be

#### CHEFFE DU SERVICE PRESSE

Stéphanie Siegels  
stephanie.siegels@acv-csc.be

#### SECRÉTAIRE DE RÉDACTION

Marie-Marie van der Rest  
marie-marie.vanderrest@acv-csc.be

#### RÉDACTION

David Morelli  
dmorelli@acv-csc.be

Donatienne Coppieters  
dcoppieters@acv-csc.be

#### MISE EN PAGE

Patricia Martin  
patriciamartin@skynet.be  
Marie-Hélène Toussaint  
m-htoussaint@skynet.be

#### ÉDITEUR

Confédération des syndicats chrétiens (CSC)

#### IMPRIMERIE

Remy-Roto Beauraing



[www.lacsc.be](http://www.lacsc.be)



[www.facebook.com/lacsc](https://www.facebook.com/lacsc)



[www.twitter.com/la\\_csc](https://www.twitter.com/la_csc)



[www.instagram.com/lacsc](https://www.instagram.com/lacsc)



[www.youtube.com/cscvideo](https://www.youtube.com/cscvideo)



gie par les pouvoirs publics sous la forme d'une société mixte avec Engie.

### Manger ou faire le plein?

Katty, militante des titres-services, a exposé les difficultés financières des travailleuses du secteur, et le coût que représente pour elles la mobilité, qui leur est imposée. Reconnaisant les limites des transports en commun pour certains emplois, la mise à disposition de véhicules par l'entreprise a été évoquée par les deux parties. Plus largement, le maintien de l'indexation automatique des salaires ainsi qu'une réforme de la fiscalité au profit des bas revenus font partie des leviers préconisés par les deux partis.

### Qui va payer la transition?

À nouveau, les propositions convergent. Il y a de l'argent pour financer la transition, entre autres en matière d'infrastructures publiques, et il s'agit d'aller le chercher. Cela peut passer par la lutte contre la fraude fiscale, la globalisation des revenus, et la taxation du capital (au-dessus de 2 millions d'euros<sup>1</sup>). Une possibilité est aussi de revoir le rôle que doit jouer la Banque centrale européenne et les banques nationales en matière d'investissements<sup>2</sup>. Jean-Marc Nollet souligne par ailleurs que le coût de l'inaction à moyen et long terme sera supérieur (et difficilement tenable pour les finances publiques) à celui d'actions en faveur de la transition. Quant à lui, Paul Magnette plaide pour la mise à disposition, hors de

toute logique lucrative, de biens publics universels en matière de logement, de soins, d'alimentation...

### Mains tendues

«Je suppose que tout cela va se retrouver dans vos programmes de parti et dans l'accord de gouvernement» a déclaré avec un zeste d'ironie Marc Becker à l'issue du débat, constatant que, malgré «des mains tendues de votre part, sur le terrain politique, cela reste difficile de faire ce débat». Le secrétaire national en charge des affaires wallonnes a rappelé aux intervenants l'absence de concertation avec les syndicats sur certains dossiers: «Il y a plus de 20 ans que les organisations syndicales demandent à être consultées sur l'attribution des quotas de CO<sub>2</sub>». Il a également souligné le manque de prise en considération de leurs analyses. «Nous avons tout de suite dit que le modèle proposé concernant le budget mobilité dans les titres services ne fonctionnerait pas. Si nous avons été entendus dès le départ, les travailleuses du secteur auraient aujourd'hui leur budget mobilité». Marc Becker a également tendu la main aux intervenants: «Nous sommes prêts à discuter avec vous alors que vous allez commencer à élaborer vos programmes pour les prochaines élections».

1. Proposition du PS.
2. Proposition d'Ecolo.

Bonus



Dans l'app de L'Info  
Découvrez le live-sketching  
réalisé durant le débat.



## Vacances amputées: la CSC rencontre le ministre de l'emploi



© David Morelli

En plus d'avoir subi un important préjudice salarial suite à leur mise en chômage temporaire, 300.000 travailleurs risquent de voir leurs congés et leur pécule de vacances amputés (lire L'Info n°2). En 2020 et 2021, les jours de chômage corona avaient pourtant été assimilés dans le calcul des vacances et du pécule. Malgré les interventions répétées de la CSC auprès du gouvernement, l'assimilation des jours de chômage corona 2022 n'a toujours pas été faite.

Le 15 février dernier, une délégation CSC s'est rendue au cabinet du ministre de l'Emploi, Pierre-Yves Dermagne, pour réclamer une solution sans tarder. La délégation était composée de représentants des centrales ou-

vrières, de la CNE/ACV-Puls, et de militants venus témoigner de leur situation. La rencontre a été considérée comme satisfaisante. Pour Koen Meesters, secrétaire national de la CSC, le ministre semble avoir compris la demande, et va tenter de la soumettre à ses partenaires du gouvernement lors du prochain conclave budgétaire. La délégation, qui lui a rappelé l'urgence de la situation, attend maintenant une solution concrète. | D.Mo. |

Bonus



Dans l'app de L'Info  
Lisez le témoignage d'une  
travailleuse impactée par  
cette situation injuste.

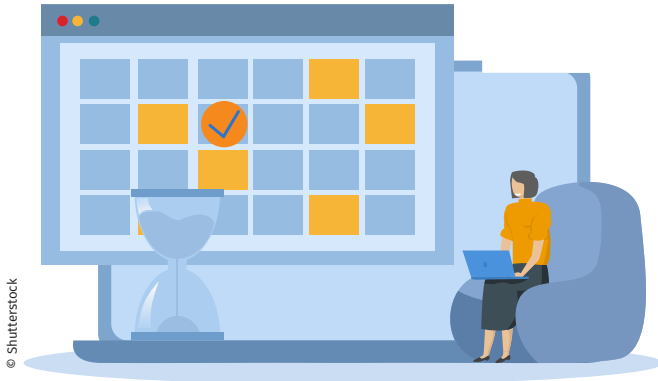






## Carte de contrôle électronique pour le chômage temporaire

**En cas de chômage temporaire, les travailleurs peuvent désormais utiliser la carte de contrôle électronique C3.2E pour pointer en ligne.** | Chris Serroyen |



Pour le moment, la carte de contrôle électronique C3.2E n'est qu'un projet pilote, auquel les employeurs intéressés peuvent adhérer après concertation avec leur personnel.

Les utilisateurs concernés accèdent à l'application via **www.socialsecurity.be**, en se connectant grâce à leur eID ou via itsme®. Lors de la première connexion, une

convention apparaît à l'écran, via laquelle l'utilisateur déclare vouloir travailler de façon électronique à l'avenir. Ensuite, le calendrier du mois en cours s'affiche directement. Toutes les mentions nécessaires peuvent y être indiquées, comme sur une carte papier. En fin de mois, la carte peut être envoyée par voie électronique à l'organisme de paiement, via l'application.

### Quid des travailleurs frontaliers?

Les travailleurs frontaliers ne disposant ni d'une eID ni d'itsme® devront utiliser la procédure d'identification par le biais d'un bureau local d'enregistrement du SPF Stratégie et Appui. Les agents de l'Onem identifieront une seule fois les travailleurs frontaliers: leur code et leur mot de passe leur permettront ensuite d'ouvrir l'application.

### Date du basculement obligatoire: à déterminer

À l'avenir, les entreprises seront contraintes d'abandonner la carte de contrôle papier en faveur de la carte de contrôle électronique. Reste à savoir à quelle date ce basculement interviendra.

## Suppression progressive du tarif social élargi pour l'énergie: le gouvernement se trompe!

**Pour la CSC, la décision du gouvernement de supprimer progressivement le tarif social étendu pour l'énergie est mauvaise.** | Chris Serroyen (adapt. D. Mo.) |

Le gouvernement a conclu début février un accord en trois parties dans le dossier des prix de l'énergie:

- la TVA sur le gaz et l'électricité reste à 6%;
- la perte de recettes est compensée des accises, qui seront réduites si le prix du gaz et de l'électricité augmente à nouveau;
- le tarif social pour l'énergie ne s'applique plus qu'à l'ancien groupe-cible.

Cette suppression frappera les personnes les plus précarisées de notre société et les revenus les plus bas, parmi lesquels les travailleurs à très bas salaire, ne faisant pas partie du groupe restreint qui conservera cet avantage basé sur le statut social. Avec la suppression progressive du tarif social, des centaines de milliers de ménages seront bientôt à nouveau confrontés à des factures énergétiques élevées. L'inflation risque de repartir à la hausse.

La CSC dénonce depuis longtemps le piège aux revenus engendré par l'élargissement du tarif social pour l'énergie: toute personne qui se trouve un euro au-dessus du revenu maximum perd brutalement le bénéfice de ce

tarif. Il aurait fallu remédier à ce problème en réduisant progressivement cet avantage pour les personnes qui dépassent le plafond à mesure que leurs revenus augmentent. Plutôt que de supprimer purement et simplement l'intervention pour les revenus les plus faibles, il fallait aider et soutenir dans la foulée ces personnes à économiser sur leur facture d'énergie.

Bonus



Dans l'app de L'Info  
Pour en savoir plus sur  
ces deux sujets.



OFFRE D'EMPLOI



La CSC Bâtiment - Industrie & Énergie (CSCBIE) recherche un collaborateur RH service du personnel (H/F/X), pour son siège central, situé à Bruxelles.

Date limite pour postuler: le 6 mars 2023.

Détails sur [www.lacsc.be/job](http://www.lacsc.be/job)



## L'industrie belge se porte mieux que prévu

**Une analyse de l'Institut pour le développement durable (IDD) indique que l'industrie belge se porte étonnamment bien.** | David Morelli |

L'analyse par l'IDD des données Eurostat (novembre 2022) montre que l'industrie belge<sup>1</sup> produit et vend plus qu'en 2019, plus que ses voisins, et pour un prix de vente plus élevé. Ce qui implique plus de recettes.

Fin 2022, malgré la hausse des prix, le niveau de production était de 15% supérieur au niveau pré-Covid. Depuis 2019, la Belgique fait mieux que ses voisins, dont certains voient leur production industrielle se réduire. Il ne semble donc pas y avoir de problème de compétitivité à court terme. Cela n'empêche pas les employeurs de continuer à mettre la pression sur le mécanisme d'indexation automatique des salaires. «*À court terme, du fait de l'indexation, nos salaires ont augmenté plus vite qu'ailleurs... mais on a continué à vendre beaucoup plus qu'ailleurs. Le maintien de la compétitivité ne se joue actuellement pas du tout sur le coût du travail, explique Olivier Malay, du service d'études de la CSC Alimentation & Services, qui a contribué à cette analyse. À moyen terme, cela ne devrait pas non plus avoir un impact sur la compétitivité: les salaires dans les autres pays vont augmenter et atteindre le rattrapage des salaires permis par l'indexation.*»

**IL Y A BEAUCOUP D'ARGENT DANS CERTAINES ENTREPRISES - L'INDEXATION NE NUIRA PAS À LEUR COMPÉTITIVITÉ.**

### Croissance exceptionnelle des bénéfices

Les augmentations de prix de vente entre 2021 et fin 2022 étaient largement supérieures à l'augmentation des coûts de production. La hausse de la production et des

prix ont entraîné une croissance exceptionnelle des bénéfices des grandes entreprises.

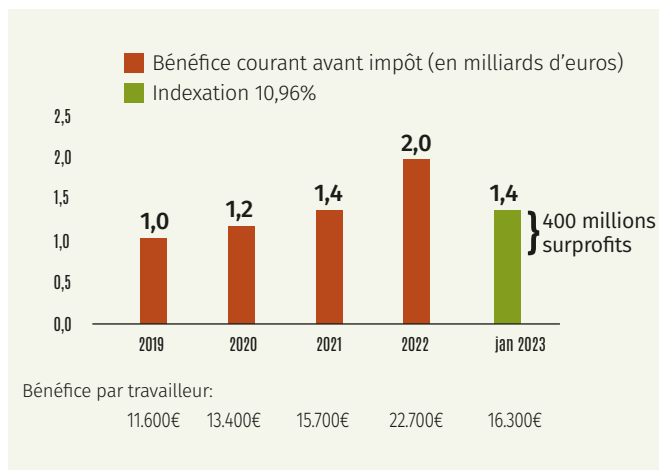
Rien qu'entre 2021 et mi-2022, on note 25 milliards d'euros de surprofits, c'est-à-dire des profits en plus de ceux effectués fin 2019, surtout dans l'industrie. «*Les grandes entreprises font d'énormes surprofits, tandis que les plus petites structures connaissent de vraies difficultés. La situation était moins déséquilibrée auparavant.*» La CSC a déjà pointé l'absence de mécanisme de solidarité entre les entreprises qui font du profit et celles en difficulté.

### L'industrie belge est-elle en difficulté?

Tant du point de vue de la production que de la compétitivité à court terme ou de la rentabilité, les données Eurostat indiquent que l'industrie belge se porte bien. Dès lors, les indexations salariales du 1<sup>er</sup> janvier 2023 peuvent-elles nuire à la situation favorable? En comparaison avec les surprofits, les 4 milliards que coûte l'indexation ne devraient pas affecter fondamentalement la situation.

«*L'analyse détaillée des secteurs permet de démontrer que, contrairement à ce que répète le patronat, il y a beaucoup d'argent dans certaines entreprises et que l'indexation ne nuira pas à leur compétitivité. Dans ce contexte, il faudrait permettre soit l'application d'une surtaxe sur les profits, soit une augmentation des salaires*» conclut M. Malay.

1. Industries manufacturières, extractives, et production de gaz, électricité, de vapeur et d'air conditionné. La dynamique présentée se retrouve également dans la plupart des secteurs industriels tels que le pharmaceutique, l'alimentaire, voire le métal pour ce qui concerne les hausses de prix.



LA CSC PRÉSENTE

## SUPER Maria

Se bat pour de super jobs

## Femmes: travail à temps partiel, précarité à temps plein



© La CSC



À l'occasion de la Journée internationale de lutte pour les droits des femmes, le 8 mars prochain, *L'Info* se penche sur les nombreuses inégalités qui subsistent encore pour les femmes dans le monde du travail. Focus sur la question du temps partiel féminin (in)volontaire. | David Morelli |

Si le travail à temps partiel (TP) peut constituer un choix assumé et volontaire pour certaines femmes, le travail non désiré dans ce régime touche un nombre important de travailleuses. Les répercussions se font sentir en termes de salaire, mais aussi de salaires différés – comme la pension, le chômage ou les allocations de maladie et invalidité. Que ce soit dans le commerce ou encore dans les secteurs des services ou du nettoyage, de nombreux employeurs refusent en effet d'engager à temps plein, préférant jouer sur la flexibilité des TP. Pourtant, moins de 10% des femmes ne souhaitent pas travailler à temps plein (Statbel, 2021). Nombre de travailleurs et de travailleuses cherchent d'autres TP ou des boulots comme indépendant complémentaire pour pouvoir nouer les deux bouts (lire page 8).

### Une réalité féminine

Deux études, dont nous regrouperons les constats pour plus de clarté, ont analysé, l'une quantitativement<sup>1</sup> l'autre qualitativement<sup>2</sup>, le recours par les femmes au travail à temps partiel (in)volontaire, dans

quatre secteurs. Dans ce dossier, c'est le secteur du nettoyage (hors titres-services) qui est examiné. Les résultats révèlent que la grande majorité des travailleuses décrivent des conditions pénibles (flexibilité abusive des horaires, charges physiques et mentales, cadences...) et des offres d'emploi exclusivement à TP.

Ces études font le constat<sup>3</sup> que le travail à TP involontaire est surtout une réalité pour les femmes. Les réponses ont permis de déduire que *«d'une part, elles préféreraient avoir un emploi à temps plein (ou en tout cas une semaine de travail plus longue) et, d'autre part, elles sont confrontées à des désagréments tant dans le cadre de leur travail que de leur vie privée en raison de la manière dont leur emploi à TP se présente en termes de temps et de charge de travail»*. La mobilité est également un facteur aggravant: le coût des trajets est plus impactant pour ces travailleuses.

### Intensité et imprévisibilité

Travailler à temps partiel a souvent des conséquences négatives

pour les travailleuses. Tout d'abord sur leurs revenus, plus faibles que ceux d'un temps plein. Mais aussi, dès lors, sur leurs droits en sécurité sociale (allocations de pensions, chômage, maladie), ou encore sur leur épargne et leurs possibilités de réorientation professionnelle. Selon ces études, c'est surtout le cas *«pour les personnes vivant seules»*. Par ailleurs, le ressenti des répondantes

DE NOMBREUX EMPLOYEURS PRÉFÈRENT JOUER SUR LA FLEXIBILITÉ DES TEMPS PARTIELS.

en service depuis de nombreuses années est que *«la tendance au travail à TP a également augmenté la charge de travail de manière significative. La réduction des heures de travail signifie qu'il faut travailler de manière plus intensive»*. De nombreuses travailleuses témoignent ne pas avoir assez de temps pour travailler convenablement. Enfin, le caractère imprévisible des horaires rend le travail difficile à combiner,



non seulement avec un autre emploi, mais aussi avec une vie familiale ou sociale «normale».

## Dilemme sanitaire

Quant à la question de la santé, elle semble constituer un dilemme pour ces travailleuses. En effet, le caractère physiquement lourd du métier provoque des blessures et des problèmes médicaux. Dès lors, les travailleuses, et principalement celles qui vivent seules, sont prises vers la fin de leur carrière «entre la nécessité d'un revenu décent et l'épuisement physique». Entre les besoins financiers et ceux du corps, le choix est pénible... À cet égard, la charge psycho-sociale est souvent sous-estimée, mais elle a des conséquences directes sur la santé mentale et physique.

## Volontaire... en apparence

Les conclusions de ces études posent différents constats. Ceux-ci permettent d'envisager dans quelle mesure le travail à temps partiel ou à temps plein représente réellement un libre choix pour les femmes.

Tout d'abord, il y a le constat que les femmes qui se retrouvent face à ce choix ont généralement un faible niveau d'instruction, ou sont revenues sur le marché du travail après une période d'absence. Dans ces conditions, «elles sont plus ou moins obligées de saisir toutes les opportunités qui se présentent, même si celles-ci prennent la forme d'un emploi à temps partiel».

Second constat: le rôle important de la situation familiale dans le degré de satisfaction des personnes par rapport à leur temps partiel, «et en particulier le fait qu'il y ait ou non un autre revenu que le leur». L'absence de sources de revenus, à l'instar de faibles qualifications, induisent par nécessité le choix d'un emploi à TP par de jeunes travailleuses, qui «ne se rendent souvent pas compte que ce choix les bloquera pour le reste de leur carrière, et qu'elles risquent de se retrouver

dans une situation de travail et de vie précaire». En ce qui concerne le secteur du nettoyage, ce choix ne serait volontaire qu'en apparence: «avec leur profil et le contexte, elles entrent dans un segment du marché du travail où les options sont limitées».

L'étude se conclut par un appel aux entreprises: «[Elles] doivent comprendre que le fait de travailler avec du personnel à temps partiel ne les autorise pas à augmenter le rythme de travail et la flexibilité requise à un niveau qu'un travailleur à temps plein occupant une fonction similaire ne pourrait jamais atteindre. Comme point de repère, on peut partir du principe qu'il devrait toujours être possible pour un travailleur à TP de prendre un autre emploi complémentaire».

## Rompre la spirale de la flexibilité

Dans les secteurs où la flexibilité est importante, les femmes sont plus nombreuses que les hommes. La CSC rappelle que les modalités d'organisation du travail doivent être aussi bénéfiques pour les hommes et les femmes, et appelle à stopper cette spirale à la flexibilité. À l'occasion de son congrès de 2019, la CSC a voté une résolution prévoyant qu'un test de genre devrait pouvoir être réalisé pour chaque

© CSC Brabant wallon



À la CSC Brabant wallon, un punching-ball permet à chacun de mesurer la force de sa colère face aux inégalités.

mesure: (introduction de) flexibilité, nouveaux modes de rémunération, déplacements domicile-travail... Ces tests permettront de mesurer s'il n'y a pas des impacts plus importants pour les femmes que pour les hommes.

1. Enquête sur le caractère (in)volontaire du temps partiel féminin, ULB, 2020.
2. Temps partiel (in)volontaire parmi les travailleuses de la vente, du nettoyage et des maisons de repos et de soins: étude qualitative, KU Leuven, 2021.
3. Sur base d'un échantillon relativement faible, ces résultats doivent être appréhendés plutôt comme des indicateurs de tendance.

Bonus



Dans l'app de L'Info  
Lisez un témoignage  
d'une travailleuse  
du secteur du nettoyage.





© La CSC

## La législation doit évoluer pour les travailleuses indépendantes à titre complémentaire

**De nombreuses travailleuses à temps partiel tentent d'obtenir un complément de revenu en devenant freelance, c'est-à-dire en travaillant comme indépendante à titre complémentaire (ITC). Le point sur ce statut particulièrement précaire avec Martin Willems, responsable national United Freelancers à la CSC.** | Propos recueillis par D.Mo. |

seront calculées uniquement sur son mi-temps de salariée. Cette travailleuse aura donc une pension à mi-temps alors qu'elle aura travaillé toute sa vie à temps plein. C'est un scandale.

### Le «freelancing» se développe-t-il beaucoup chez les femmes?

C'est un phénomène très féminin. À côté des indépendants traditionnels, on retrouve de plus en plus de femmes qui travaillent en ITC et se retrouvent dans une situation où elles deviennent des «indépendantes dépendantes». C'est très précaire: comme le droit du travail ne s'applique pas à elles, le donneur d'ordre peut leur imposer des conditions de travail très en-deçà des minima valables pour les salariés.

### Le travail sur les plateformes en ligne est-il généré?

Très. Si la proportion de femmes est très faible chez les livreurs de repas ou les chauffeurs Uber, elles sont nombreuses à proposer des leçons ou des services à domicile, des soins aux personnes, etc. Leurs situations de travail peuvent s'avérer

problématiques. En cas d'attitude déplacée d'un client par exemple, l'employeur n'a aucune responsabilité vis-à-vis d'une travailleuse freelance. Son seul recours, c'est de quitter le client, et donc de perdre le revenu associé.

### Ce statut pose aussi question en matière de droits de sécurité sociale...

L'ITC paye des cotisations à l'Inasti, la sécurité sociale des indépendants, mais les seuls droits des freelances sont ceux tirés de leur activité salariée! Prenons un exemple: Jeanne, qui travaille à mi-temps dans la grande distribution et complète son salaire avec une activité comme ITC, dont elle tire en moyenne 500 euros par mois. Elle va payer 20,5% de cotisations sociales sur cette somme, mais n'en tirera aucun droit de sécurité sociale. Sa pension et son allocation en cas d'invalidité ou de maternité

### Le recours aux travailleuses indépendantes permet par ailleurs aux employeurs de contourner le droit social...

Il faut éviter qu'une concurrence se développe entre indépendants et salariés. Face à des salariés qui se battent pour obtenir plus de droits avec leurs syndicats, l'employeur aura intérêt à les remplacer par des indépendants. Il y a de plus en plus d'indépendants à la place de salariés: construction, Horeca, nettoyage, hôpitaux... Il faut lutter contre ce dumping social insidieux. Les travailleuses et travailleurs indépendants méritent d'être défendus comme les autres.

Bonus



Dans l'app de L'Info Temps partiel et allocation de garantie de revenus.



### Raisons des temps partiels

Travail à temps partiel selon le motif et le genre	Hommes	Femmes	Total
Pour s'occuper de ses enfants ou d'autres personnes dépendantes	10,3%	24,6%	21,4%
Autres raisons personnelles	25,4%	24,1%	24,4%
Vous ne trouvez pas d'emploi à temps plein ou votre emploi n'est pas proposé à temps plein	22,5%	21,7%	21,9%
Autres raisons familiales	6,3%	12,2%	10,9%
Vous suivez un enseignement ou une formation	15,9%	7,0%	9,0%
En raison d'une maladie ou d'une incapacité de travail	8,0%	5,9%	6,4%
Autre raison	11,6%	4,5%	6,0%
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

Source: Statbel, 2021

### Quelques chiffres

#### Le temps partiel H/F

En 2021, 26,5% des salariés et salariées travaillaient à temps partiel. La répartition du travail à temps partiel est particulièrement genrée: parmi les salariés travaillant sous ce régime, 11,6% étaient des hommes et 42,1% des femmes (source: Statbel, 2021).







## WALLONIE ET BRUXELLES

# L'indexation des salaires, défendue de tout cœur

**Le 14 février, de nombreuses actions et manifestations se sont déroulées en Wallonie et à Bruxelles pour que le mécanisme d'indexation liant intimement les salaires au coût de la vie ne soit pas rompu.**

| D.Mo. |

À Bruxelles, Charleroi, Liège, Marche-en-Famenne, La Louvière, Mons ou encore Mouscron, les militants ont rappelé aux politiques et aux employeurs, symboliquement où à travers des prises de parole, qu'ils doivent prendre leurs responsabilités pour redonner aux travailleurs le respect qu'ils méritent. Parce que «*Le mois est trop long pour nos salaires!*», ils ont réclamé, entre autres, une fiscalité plus juste, une énergie moins chère, le maintien de l'indexation automatique des salaires, et un meilleur financement des services publics.

Les militantes et militants wallons sont principalement rendus aux alentours des centres commerciaux et dans certains zonings pour y distribuer des tracts ou des bonbons en forme de cœur, Saint-Valentin oblige. À Bruxelles, ce sont surtout les gares qui ont été investies. Une action en front commun avec la FGTB a également eu lieu devant la Tour des Finances, où une piñata géante en forme de coffre-fort, remplie de pièces en chocolat, a été détruite à coups de bâton. Les pièces ont été distribuées aux passants.

Le message est clair: il est temps d'agir fiscalement et de délier solidairement et équitablement les cordons de la bourse.



Liège

© La CSC



Bruxelles

© La CSC

## Les TSE s'engagent pour leur charte

Le 15 février dernier, les Travailleurs sans emploi (TSE) ont rencontré des parlementaires du parti des «Engagés» pour les inviter à signer une charte. Celle-ci demandait, entre autres, une vraie assurance chômage, et s'opposait à la limitation des allocations dans le temps. Les parlementaires ont promis de relire leur manifeste au regard de l'argumentation des TSE. Ces derniers reviendront à la charge pour tous les partis démocratiques.



© TSE CSC



**Dans l'app de L'Info**  
**Pour en savoir plus**  
**sur l'action menée**  
**à Liège.**





## PLATEFORMES

## «On joue à la roulette russe en permanence»

Le décès d'un travailleur de plateforme replace sous une lumière cruelle les conditions de travail de ces travailleurs. | D. Mo. |



© La CSC

Tous les jours, des livreurs et autres travailleurs de plateformes sont confrontés à des accidents de travail. Mais jamais il n'y avait eu d'accident mortel en Belgique... jusqu'à ce jeudi 2 février, où Sultan Zadrán a été percuté par un bus à Bruxelles-Nord, alors qu'il livrait un repas. Camille, livreur et coordinateur du Collectif des coursiers, est, comme de nombreux autres livreurs, sous le choc... mais pas étonné. «On savait qu'un jour, cela allait arriver. Les politiques n'ont pas pris leurs responsabilités pour faire rentrer ces plateformes dans le droit commun. Nous travaillons pourtant en première ligne, et avons quinze fois plus de chances d'avoir un accident du travail que l'ensemble des autres métiers<sup>1</sup>. La fatigue lors de

longues plages horaires, le manque de matériel de sécurité, de formation et d'infrastructures, font qu'on joue à la roulette russe en permanence. L'indignité va recouvrir les politiques et les entreprises. Ils sont responsables.»

### Une organisation accidentogène

«Les autorités ont laissé certaines plateformes mettre en place un système scandaleux, confirme Martin Willems, responsable national de United Freelancers (UF). Le travailleur étant prétendument "prestataire indépendant", la plateforme n'a aucune obligation de mettre en place une politique de prévention et de sécurité, ou de fournir du matériel de sécurité. Le travailleur n'est



**NOUS AVONS  
15 FOIS PLUS  
DE CHANCES D'AVOIR  
UN ACCIDENT  
DU TRAVAIL QUE  
LES AUTRES MÉTIERS.**

pas couvert par l'assurance-loi accidents du travail». Pire, la manière dont le travail est organisé favorise les accidents. «Le système de notation par les restaurateurs et les clients pousse les livreurs à aller plus vite, constate Camille. En cas de mauvaises appréciations, et peu importe les problèmes mécaniques, la météo ou les embouteillages, il y a le risque de licenciements sauvages. Il faut arrêter cette notation: c'est l'équivalent des carnets ouvriers du XIX<sup>e</sup> siècle.»

### Mépris des travailleurs

Le gouvernement a pourtant mis en place une loi sur l'économie de plateforme, mais, pour le responsable United Freelancers, celle-ci est totalement inefficace. «Pour le volet "accidents du travail", la loi vise à mieux protéger les travailleurs sous statut indépendant, alors que 90% des livreurs sont en régime P2P ou économie collaborative. Et la publication de l'Arrêté Royal traîne...». Par ailleurs, depuis le 1<sup>er</sup> janvier, une présomption d'emploi existe pour les travailleurs des plateformes réunissant certains critères. «Si cette loi était appliquée, le livreur de repas accidenté aurait été dans un autre statut, et ses conditions de travail totalement différentes. Mais rien n'a changé depuis l'entrée en vigueur de cette loi. Et les plateformes visées estiment ne pas être concernées!». Ce constat est confirmé par Camille: «nous avons fait une action devant le hub d'Uber pour qu'ils nous reçoivent afin de mettre en place un dispositif de discussions pour offrir une juste compensation à la famille de Sultan. Ils ont refusé de nous ouvrir et ont appelé la police, comme au XIX<sup>e</sup> siècle...».

«Notre gouvernement doit maintenant choisir s'il continue à tolérer l'inacceptable, conclut Martin Willems. Ces plateformes se moquent de lui, de nous tous, et précarisent les travailleurs... jusqu'à l'accident fatal.»

1. Source: coopérative Smart.



## ALIMENTATION

### Victoire syndicale chez Grains Noirs

**Après neuf jours de grève très tendus, la combativité des équipes syndicales a permis d'arracher la réintégration des huit travailleurs licenciés.**

David Morelli |

Le traiteur «Grains Noirs» (Molenbeek) emploie une septantaine d'ouvriers pour réaliser la distribution de ses produits dans divers supermarchés. Le 2 février dernier, la direction a annoncé, sans aucun dialogue social préalable, le licenciement de huit travailleurs. Une décision choquante et incompréhensible alors que l'entreprise, qui a instauré un système de chômage économique récurrent, fait appel à l'intérim et demande régulièrement aux travailleurs de faire des heures supplémentaires. «Il y a un problème d'équation, constate Aziz El Haiani, permanent CSC Alimentation & Services (CSC A&S). Il n'est pas possible de décider d'un licenciement massif avec, en même temps, des gens qui travaillent en intérim».

#### Parti pris policier

Les travailleurs se sont mis en grève en front commun CSC/FGTB au lendemain de l'annonce du licenciement arbitraire de leurs collègues. Durant neuf jours, ils se sont relayés pour assurer, 24h/24, le maintien d'un piquet de grève empêchant les livraisons aux clients. Un piquet secoué par un incident grave la nuit du 9 au 10 février. «L'employeur est venu sur le site avec une entreprise externe pour tenter de sortir la marchandise, relate Aziz El Haiani. Un délégué a été blessé lors d'une altercation suite à ce passage en force. Un délégué a contacté la police pour leur demander d'intervenir. Sept (!) patrouilles sont arrivées sur place... et ont pris fait et cause pour l'employeur, violant ainsi le droit de grève. Ils ont

déclaré aux travailleurs "Si vous n'êtes pas contents, allez voir un autre employeur". Ces propos sont inadmissibles. Une plainte a été déposée auprès du chef de corps de la police de Molenbeek.»

#### Solidarité syndicale

La détermination des grévistes est néanmoins restée intacte et, trois jours plus tard, la direction a repris contact avec la délégation. Après deux réunions et de longues négociations, la direction a fini par céder. Les syndicats sont restés fermes sur l'exigence de la réintégration des huit travailleurs avant toute discussion autour de modalités éventuelles de licenciement, prioritairement sur base volontaire. «Le front commun extraordinaire entre les travailleurs a joué un rôle important dans cette victoire. De nombreuses marques concrètes de solidarité ont été apportées durant cette grève: aide

logistique des familles et voisins, visites de délégués d'autres entreprises du secteur... Le relais de la grève dans la presse et les médias sociaux, ainsi que les diverses interpellations, entre autres auprès du conseil communal, ont sans doute également joué dans l'issue favorable du conflit. Des plaintes ont néanmoins été introduites auprès de l'inspection sociale et d'Unia<sup>1</sup>, les critères de licenciement étant extrêmement flous».

Des réunions ont été programmées pour discuter des problèmes au niveau de l'entreprise et des éventuels licenciements,



**CETTE GRÈVE A PERMIS DE REVENIR À DE LA CONCERTATION SOCIALE.**

sous réserve de critères objectifs acceptés par la délégation syndicale. «Cette grève a permis de revenir à de la concertation sociale. L'employeur sait désormais de quoi les travailleurs sont capables...», conclut le délégué CSC

A&S. Les travailleurs sont retournés travailler la tête haute. Ils ressortent plus forts et plus soudés de cette victoire.

1. Le centre interfédéral pour l'égalité des chances, NDLR.

Le front commun entre les travailleurs a joué un rôle important dans cette victoire.



© CSC A&S



## 8 mars: pour Maria, de super jobs avec de super droits



*Maria bosse toute sa vie: de manière rémunérée, via son emploi... et de manière non rémunérée, via toutes les tâches domestiques et familiales qu'elle assume encore en grande majorité en 2023! Les emplois qu'elle occupe semblent être de plus en plus précaires. Le salaire qu'elle gagne est de moins en moins suffisant face au coût de la vie qui explose. Comment payer ses factures de chauffage, d'électricité, d'eau? Comment faire face à son loyer qui augmente? Comment remplir son caddie quand son salaire ou son allocation sociale est trop faible?*

*À première vue, ce genre de problèmes sont propres à Maria, à son niveau de salaire à elle, à sa fatigue à elle, à ses conditions de travail, à sa situation familiale personnelle... À y regarder de plus près, ces difficultés sont plutôt le reflet du marché du travail, de choix collectifs et de société amplifiés par les stéréotypes de genre. Ce ne sont pas que les «choix» de Maria qui auront un impact sur son existence et son pouvoir d'achat.*

*Maria, c'est vous, c'est nous! La campagne de la CSC, en vue de la Journée internationale des droits des femmes du 8 mars, a pour objectif de sensibiliser chacun et chacune, et en particulier les femmes, aux conséquences de choix posés et imposés en matière de carrière et de droits sociaux.*

*On ne sait jamais ce que l'avenir nous réserve. Il est donc essentiel de se construire des droits propres en sécurité sociale, via des emplois qui permettent de gagner un salaire digne, dans de bonnes conditions de travail. C'est ce qui permettra à Maria de poser de véritables choix tout au long de sa vie, sans craindre de tout perdre.*

*Cette campagne est l'occasion de rappeler que même si Maria se bat au quotidien, l'écart qui subsiste entre les salaires des femmes et des hommes en Belgique reste immense: 23,1%! Un écart salarial que la CSC souhaite réduire à zéro.*

## Soutenez Abdoulaye et Divine!



Alors qu'il existe un arriéré de plus de 15.000 dossiers chez Fedasil, deux travailleurs parfaitement intégrés dans leur travail et la vie sociale de leur commune voient leur vie basculer suite à des décisions incompréhensibles:

- Abdoulaye Dieme (photo), travailleur migrant en CDI à l'hôpital de Nivelles depuis 2020 est menacé d'expulsion suite au refus de sa demande d'asile introduite en 2019.
- Divine, accueillante extrascolaire d'enfants depuis plus de 5 ans à la Petite École de Chastre, a été placée en centre fermé suite à un second refus de régularisation.

Tous deux se voient ainsi privés de leur emploi, de leur revenu, de leur droit aux soins de santé et au logement... et de leur liberté.

Ces situations sont intolérables!

**Signez et partagez les pétitions:**

**Abdoulaye - <https://chng.it/ptVTpvw6>**

**Divine - <https://chng.it/WL87kCxy2>**

